



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cirque

Question écrite n° 21621

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication quelle politique le Gouvernement entreprend en faveur du cirque.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication soutient le cirque depuis plus de vingt ans au travers d'aides en faveur de la création, de la diffusion et de la formation. Un essor nouveau a été donné à cette politique, qui s'articule aujourd'hui autour de quelques actions majeures : la structuration de pôles pour le cirque en région, sur la base de conventionnements avec les collectivités locales ; leurs missions sont l'accompagnement de la création, la diffusion régulière de spectacles de cirque, l'élargissement des publics et le suivi des parcours professionnels, notamment des jeunes artistes ; le renforcement des aides pour les compagnies de cirque, aussi bien pour la création que pour le fonctionnement, par des conventionnements pluriannuels ; la mise en place de nouveaux dispositifs répondant aux besoins spécifiques du cirque : l'aide à la résidence et l'aide à l'itinérance des chapiteaux ; le soutien à l'éclosion de nouvelles écritures par des manifestations ciblées, telles que « Jeunes talents de cirque » en partenariat avec le ministère des affaires étrangères-AFAA, la ville de Paris, le conseil régional d'Ile-de-France, les sociétés civiles SACD, SACEM et ADAMI ; la promotion d'une Charte pour l'accueil des cirques dans les communes, signée avec les principaux syndicats professionnels et les organes de représentation des communes, FNCC et AMF. Plus de cent communes et cirques ont déjà adhéré à cette charte ; la diversification et le renforcement des Écoles nationales supérieures d'enseignement (le Centre national des arts du cirque à Chalons-en-Champagne et l'école des arts du cirque de Rosny-sous-Bois) avec l'ouverture de l'Académie nationale du cirque Annie-Fratellini à La Plaine-Saint-Denis, dans des nouveaux locaux conçus par l'architecte Patrick Bouchain. Dotée d'un budget de plus de dix millions d'euros en 2002 à l'occasion de l'année des arts du cirque, cette politique a été confortée sur le plan budgétaire en 2003 et s'inscrit durablement parmi les axes d'intervention du ministère de la culture en faveur du spectacle vivant.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21621

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5314

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8195